

C. G. T.

Union locale des Syndicats confédérés de Quimper

Adresser la Correspondance
à la

MAISON DU PEUPLE

13 bis, Rue Jean-Jaurès

QUIMPER



Téléph. 1.75

Compte Chèques Postaux : Rennes 26.160



Quimper, le 29 Juillet 1937

PERMANENCE :

Lundi	de 9 à 12 h.
Mercredi	17 à 19
Judi	9 à 12
Vendredi	17 à 19
Samedi	9 à 12

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Préfet
du Finistère.

J'ai l'honneur de porter les faits suivants à votre connaissance :

Monsieur Le Goff, Fabricant de petits meubles bretons, en Trinité, Plozévet, ne respecte pas la semaine de 40 heures et fait travailler également le jour de repos fixé le lundi.

Lundi dernier, Monsieur le Goff exigeait que son personnel travaille. Les ouvriers excédés des abus répétés de la part de leur employeur ne se présentèrent pas à l'atelier.

Le mardi, ils voulurent reprendre le travail, mais l'employeur s'y refusa, en donnant comme raisons " que si hier lundi c'était le jour de repos des ouvriers qu'aujourd'hui mardi c'était le sien".

Cette provocation eut pour résultat que les ouvriers sont décidés à ne reprendre leur travail qu'avec la garantie indispensable concernant la semaine de 40 heures et la journée de repos.

J'ai fait part à ces camarades que je vous avisais de la situation et leur ai conseillé de retourner au travail.

Je dois vous informer, Monsieur le Préfet, que les faits précités sont fréquents à Plozévet; la plupart des employeurs ne se conforment pas aux lois actuelles.

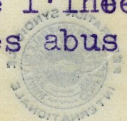
*Signé: Goffet
31/7/37
J.L. 31/7/37*

*Copie à M. Goff
Revue à M. Maignel
que je connais*

Union locale des Syndicats confédérés de Quimper

Téléph. 175
Rennes 36150

Je ne doute pas que l'intervention de Monsieur l'Inspecteur du travail, éviterait les abus et par conséquent des conflits regrettables?



MAISON DU PEUPLE

DU FINISTÈRE
1937

En vous remerciant à l'avance de votre intervention,

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, avec nos remerciements anticipés, nos très respectueuses salutations.

Monsieur le Préfet
du Finistère.

J. Marquet

Lundi	de 9 à 12 h.
Mardi	17 à 19
Jeudi	9 à 12
Vendredi	17 à 19
Samedi	9 à 12

J'ai l'honneur de porter les faits suivants à votre connaissance:

Monsieur Le Goff, fabricant de petits meubles bretons, en Trinité, Plozévet, ne respecte pas la semaine de 40 heures et fait travailler également le jour de repos fixé le lundi.

Lundi dernier, Monsieur Le Goff exigeait que son personnel travaille. Les ouvriers excédés des heures répétées de la part de leur employeur ne se présentèrent pas à l'atelier.

Le mardi, ils voulurent reprendre le travail, mais l'employeur s'y refusa, en donnant comme raison " que si hier lundi c'était le jour de repos des ouvriers qu'aujourd'hui mardi c'était le sien "

Cette provocation eut pour résultat que les ouvriers sont décidés à ne reprendre leur travail qu'avec la garantie individuelle concernant la semaine de 40 heures et la journée de repos.

J'ai fait part à ces camarades que je vous avais de la situation et leur ai conseillé de retourner au travail.

Je dois vous informer, Monsieur le Préfet, que les faits précités sont fréquents à Plozévet; la plupart des employeurs ne se conforment pas aux lois actuelles.

*Copy of report
1937/11
J. Marquet
Monsieur le Préfet
du Finistère*